



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trente-deuxième session

Malabo (Guinée équatoriale), 11-14 avril 2022

Rapport de synthèse sur les recommandations des organes statutaires régionaux de la FAO (statistiques, pêche)

Résumé

Le programme régional de la FAO s'articule autour de quatre comités et commissions statutaires thématiques régionaux. Ils offrent aux pays de la région Afrique des espaces de dialogue et de débat où définir une orientation commune concernant les domaines d'activités des comités et des commissions. Les comités et les commissions établissent ensuite une synthèse des discussions et une liste de priorités et de recommandations visant à harmoniser les programmes nationaux et/ou régionaux dans les domaines thématiques concernés.

Le présent document dresse, à l'attention de la Conférence régionale pour l'Afrique, un aperçu des questions soulevées et des recommandations pertinentes formulées lors des sessions suivantes, tenues en 2021:

- vingt-septième session de la Commission africaine des statistiques agricoles (CASA);
- dix-neuvième session ordinaire du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA).

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Afrique

ARC-Secretariat@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

A. Vingt-septième session de la Commission africaine des statistiques agricoles (CASA)

1. La vingt-septième session de la Commission africaine des statistiques agricoles (CASA), dont le Sénégal était le pays hôte, s'est tenue en ligne du 15 au 18 novembre 2021. Y ont participé des délégués des pays membres de la Commission ainsi que des institutions nationales, régionales et internationales. Afin d'aider les États membres à améliorer la collecte, le traitement, l'analyse, la diffusion et la comparabilité des données et la mesure des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD), la session était axée sur six points principaux: i) activités relatives aux statistiques agricoles et alimentaires menées par la FAO dans la région Afrique depuis la vingt-sixième session de la Commission; ii) impact de la covid-19 et adaptation des activités statistiques; iii) difficultés et élaboration de méthodes visant à mesurer les indicateurs des ODD en Afrique; iv) agriculture fondée sur une bonne utilisation des données ou initiative 50x2030 et innovation à l'appui des statistiques agricoles; v) utilisation des données d'observation de la Terre pour produire des statistiques agricoles; vi) amélioration des données relatives à la pêche et à l'aquaculture au service du suivi et de la durabilité du secteur et contribution aux progrès et aux défis liés aux ODD.
2. Les principales recommandations de la vingt-septième session de la CASA peuvent être résumées comme suit.
 - a) Les pays membres sont encouragés à:
 - redoubler d'efforts pour répondre aux questionnaires de la FAO en temps utile et dans leur intégralité et, dans le cas où le pays ne dispose pas des données nécessaires pour répondre aux questionnaires, répondre en signalant la situation;
 - réduire la dépendance à l'égard des formations et des entretiens en présentiel et adopter d'autres modes tels que l'apprentissage en ligne ou la collecte de données à distance. Les membres sont notamment encouragés à évaluer et à envisager, le cas échéant, les enquêtes par téléphone assistées par ordinateur comme substitut des enquêtes en présentiel dans un contexte tel que celui de la pandémie de covid-19;
 - promouvoir les statistiques en les diffusant à grande échelle afin qu'elles puissent être utilisées et exploitées;
 - élaborer un système intégré au service des statistiques agricoles faisant appel à une gouvernance efficace, à une planification stratégique, à des enquêtes intégrées et à des bases d'échantillonnage de référence;
 - recourir à de nouvelles méthodes en matière de science des données et à des sources de données non conventionnelles pour produire des statistiques agricoles;
 - utiliser les informations géospatiales pour produire des statistiques nationales qui complètent celles obtenues par la collecte régulière de données et peuvent servir pour combler les lacunes dans les domaines statistiques existants ou pour en créer de nouveaux.

La Commission a également appelé les pays membres à:

- recourir à un seul groupe de coordonnateurs désigné, notamment ceux chargés des ODD et du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) au niveau des pays, afin de garantir la cohérence des rapports sur les deux cadres ainsi que la contextualisation et la hiérarchisation des ODD au niveau national, et d'optimiser le travail de renforcement des capacités concernant les indicateurs y afférents;
- s'engager activement à financer la gestion des données sur la pêche, à savoir leur collecte, leur traitement, leur stockage et leur diffusion, et à mettre en place des initiatives visant à renforcer les capacités pour améliorer les données sur la pêche;
- s'approprier entièrement et faire durer l'aide reçue.

- La Commission a exhorté les pays membres à harmoniser leurs méthodes d'évaluation des ODD pour garantir la comparabilité des résultats, sachant que différentes méthodes d'évaluation sont actuellement adoptées, ce qui entraîne des résultats contradictoires et une certaine confusion chez les utilisateurs.
- b) La Commission a recommandé que la FAO:
- collabore davantage avec les bureaux nationaux de statistiques et les unités responsables des statistiques agricoles au sein des ministères de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche des pays afin d'institutionnaliser les capacités en ce qui concerne la cartographie des types de cultures et celle du rendement des cultures qui sont mises en place dans le cadre des projets nationaux, car ce processus permettra d'assurer leur continuité et leur pérennité;
 - fournisse aux pays membres une assistance technique dans la pratique de méthodes d'estimation indirecte pour la ventilation des données relatives aux indicateurs des ODD et à d'autres indicateurs nationaux prioritaires;
 - appuie le déploiement d'OpenARTFISH et assure le suivi et l'amélioration des données générées par cet outil chaque année.
- c) La Commission a recommandé que la FAO et les partenaires de développement coordonnent leurs actions afin d'aider les pays à renforcer leurs statistiques relatives à la pêche et à l'aquaculture et d'intégrer ces statistiques et celles des ODD dans leurs systèmes statistiques nationaux.
- d) La Commission a appelé les organisations internationales et régionales à consolider davantage leur partenariat afin de favoriser les synergies dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes respectifs de renforcement des capacités en matière de statistiques agricoles.

B. Dix-neuvième session ordinaire du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA)

3. La dix-neuvième session du CPCAA¹ s'est tenue à Lilongwe (Malawi), du 30 novembre au 2 décembre 2021, dans un format hybride: les participants internationaux ont suivi la session à distance. La session portait sur les quatre grands domaines suivants: i) mise en œuvre des *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* et célébration de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022); ii) développement du numérique dans le secteur aquacole en Afrique; iii) pratiques optimales visant à améliorer la sécurité sanitaire des produits halieutiques et à réduire davantage les pertes dans le secteur de la pêche continentale et de l'aquaculture et préparation de la douzième réunion de l'African Network on Fish Technology and Safety; iv) étude indépendante sur la réorientation stratégique du CPCAA.
4. La session a permis de souligner l'importance nutritionnelle, économique et culturelle de la pêche continentale, élément clé du fonctionnement durable des écosystèmes. Les participants se sont également penchés sur la contribution possible de l'aquaculture aux programmes nationaux relatifs à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire dans de nombreux pays africains.
5. Le Comité:
- a estimé que les Directives volontaires étaient l'expression d'un consensus mondial sur les principes et les orientations en matière de gouvernance et de développement de la pêche artisanale (y compris la pêche dans les eaux intérieures);

¹ <https://www.fao.org/fishery/fr/organization/22020/en>.

- a reconnu que l'étude indépendante visant à élaborer des approches novatrices à l'appui d'un meilleur fonctionnement du CPCAA était opportune et pertinente, en particulier compte tenu des changements opérés dans l'environnement institutionnel du CPCAA depuis sa création et ses modifications successives;
- a recommandé à la FAO de faire en sorte que le CPCAA reste l'unique organe régional chargé de la pêche continentale et de l'aquaculture à l'échelle du continent, qui œuvre pour favoriser et promouvoir la coopération régionale en matière de développement, de gestion, d'utilisation et de conservation des ressources halieutiques dans les eaux intérieures en Afrique;
- est convenu de maintenir le CPCAA au sein du cadre constitutionnel de la FAO, moyennant une amélioration de ses statut et règlement intérieur, et de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine (UA) et les communautés économiques régionales afin de faire correspondre le rôle du Comité avec des cadres stratégiques tels que l'Agenda 2063 de l'UA, ses Cadre politique et Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, et le Cadre stratégique de la FAO.

6. Le Comité a formulé les recommandations suivantes:

a) Les membres sont encouragés à:

- soutenir le renforcement des organisations liées à la pêche artisanale afin de faire davantage entendre la voix des communautés de pêcheurs continentaux dans les processus de prise de décisions et d'élaboration de politiques, en mettant l'accent sur l'égalité des genres, les femmes et leurs organisations, notamment dans le contexte de la plateforme des acteurs non étatiques de l'Union africaine;
- reconnaître qu'il importe de développer l'aquaculture numérique dans la région africaine et appuyer davantage les programmes et projets régionaux et nationaux, ainsi que la mise en œuvre de l'aquaculture numérique.

b) La FAO est encouragée à:

- allouer davantage de fonds, dans le cadre du budget de son programme ordinaire, pour mettre en œuvre les décisions et les recommandations du CPCAA de manière plus efficace;
- promouvoir les célébrations en lien avec l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022) auprès de ses Membres et encourager les gouvernements, les organisations et les partenaires à établir une feuille de route régionale pour ces manifestations.